

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**DATES D'OUVERTURE DU CENTRE AQUARECREATIF**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, fixe la date d'ouverture au vendredi 25 juin et la date de fermeture au dimanche 29 août 2021.

**RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE NAGEUR ET D'UN AGENT D'ACCUEIL**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire de recruter un maître nageur et un agent d'accueil pour le centre aquarécréatif durant la période estivale et l'autorise à signer les contrats correspondants.

**CONVENTION AVEC LA SPA**

Le Conseil Municipal, après étude de la convention, accepte à l'unanimité des membres présents la convention proposée par la SPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 ans moyennant un montant annuel de 1 672.62 € TTC soit 1.22 € par habitant. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

**ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, charge Monsieur le Maire d'encaisser les chèques d'un montant de 712.16 € (bris de glace du tracteur Deutz) et de 4 399.17 € (sinistre des feux tricolores du centre bourg).

**CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC L'ATDA – SUPPORT TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier et autorise le Maire à signer la convention assistance informatique : support technique.

**CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC L'ATDA – MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION : S<sup>2</sup>LOW/@ctes**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S<sup>2</sup>LOW/@ctes à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier et autorise le Maire à signer la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S<sup>2</sup>LOW/@ctes.

**CONVENTION UDAAR 2021 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte les termes de la convention qui engage la commune à assurer la logistique nécessaire aux projections selon les prescriptions de l'UDAAR et dont la cotisation annuelle de 729 € sera prise en charge par la ComCom. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, désigne M. David BATISSE, correspondant défense de notre commune.

### **RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents sollicite le renouvellement de la dérogation d'organisation de la semaine scolaire pour les écoles de Villefranche (maternelle et élémentaire) établi comme suit :

- Semaine de 4 jours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Horaires : 8h45-12h00 et 13h30-16h15

### **PROGRAMME DE TRAVAUX AU CHÂTEAU DE LA PORTE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de réaménager le parc du Château avec abattage d'arbres dangereux et nouvelles plantations, réfection de la toiture de la Tour et remplacement du bac à zinc entre le Château de la Porte et le bâtiment mitoyen pour un montant total de 25 423.50 € TTC.

Il retient les entreprises suivantes :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - TOURNU Jean-François 03800 Gannat<br>pour abattage d'arbres              | 1 200.00 € TTC  |
| - PEPINIERS BOUDET 03350 Cérilly<br>Plantations et aménagement du parc     | 1 799.44 € TTC  |
| - AIRE DE CHARPENTERIE 03430 Tortezaiz<br>Réfection toiture de la Tour     | 19 116.86 € TTC |
| - AIRE DE CHARPENTERIE 03430 Tortezaiz<br>Remplacement bac en zinc toiture | 3 307.20 € TTC  |

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Région dans le cadre du plan Bonus Relance 2020-2021 et auprès de la Communauté de Communes.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX STATION D'EPURATION**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide l'installation d'une mesure de débit sur le déversoir en tête de station et retient le devis de l'entreprise ABC d'un montant de 8 531.80 € TTC et le devis de l'entreprise MONCE d'un montant de 1 800 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de l'Allier et autorise le Maire à lancer la consultation et à signer les devis retenus après accord des aides financières.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, retient les devis de la société COLAS d'un montant de 67 232.40 € TTC pour la réalisation des travaux de voirie rue des Ardenêts 2<sup>ème</sup> tranche, Chemin de Pellebise, Chemin des Ecluzeaux, Chemin du Moulin du Bois. Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie.

### **VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de réévaluer la redevance d'assainissement au titre de l'année 2021 comme suit :

- charges administratives fixes : **20.00 €**
- redevance proportionnelle à la consommation d'eau : **0.87 €/m<sup>3</sup>**

- redevance modernisation des réseaux à reverser à l'agence de l'eau Loire Bretagne: **0.15 €**

La séance est levée à 22h00

Villefranche d'Allier, le 19 février 2021